

GAEC DE BARBEZIEUX

33, Grande Rue

54450 BARBAS

Tél : 06.87.19.90.82

à

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

Bureau des procédures environnementales

1, rue du Préfet Claude Erignac

CS 60031

54038 NANCY CEDEX

Objet : Demande d'enregistrement ICPE au titre des rubriques 2781-1 et 2910-C, en complément de la demande déposée le 5 avril 2017

Monsieur le Préfet,

Conformément aux textes relatifs aux ICPE, nous soussignés, Bruno, Damien, Dominique, Jean-Charles et Xavier COLIN, agissant en tant que cogérants du GAEC de Barbezieux, avons l'honneur de vous demander l'enregistrement de notre unité de méthanisation pour les rubriques 2781-1 et 2910-C.

L'installation, localisée sur la commune de BARBAS (section ZC, parcelle n°47), est déjà en activité sous le régime de la déclaration. Elle produit du biogaz, valorisé par cogénération, avec production d'électricité injectée sur le réseau ENEDIS et récupération de chaleur pour alimenter, entre autre, la ferme, un séchoir à bois et une dizaine de maisons du village.

Le projet est de **doubler la capacité de production** en installant un deuxième moteur de cogénération. Ceci engendrera une hausse du tonnage des matières traitées, **passant de 22,3 t/j à 36,5 t/j**. Parallèlement, une fosse sera construite afin augmenter la capacité de stockage du digestat. Il est également prévu la construction d'une préfosse de réception des matières liquides.

A cet effet, vous trouverez ci-joint un dossier comprenant :

- la demande d'enregistrement avec présentation succincte du projet
- la proposition sur le type d'usage futur du site
- nos capacités techniques et financières
- la compatibilité du projet avec les dispositions d'urbanisme
- l'évaluation des incidences du projet sur Natura 2000
- la compatibilité du projet avec les prescriptions générales applicables à l'installation
- la compatibilité du projet avec certains plans, schémas et programmes
- les plans et autres documents obligatoires ou nécessaires à la compréhension du projet

Concernant les plans, nous vous demandons de bien vouloir accepter la réduction d'échelle du plan d'ensemble conformément à l'article R 512-46-4 du code de l'environnement. Le plan d'ensemble proposé est à l'échelle 1/1000 (annexe 3c). Il est complété du plan des canalisations enterrées à l'échelle 1/200 (annexe 3d).

Deux dossiers de demande de permis de construire ont été déposés parallèlement à cette demande.

En vous remerciant vivement de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos considérations distinguées.

A Barbas, le 20 avril 2018

Pour les 5 cogérants, **COLIN Dominique**
(Cogérant de la société)



GAEC DE BARBEZIEUX

MM COLIN
33 Grande Rue 54450 BARBAS
TEL : 03.83.42.40.36
SIRET 409 077 310 000 12
N° TVA FR 67 409 077 310